

<b>STAGE PREPARATOIRE A L'INSTALLATION (Obligatoire afin de bénéficier des aides de l'Etat pour l'installation)</b>	
<b>Objectifs :</b>	Réfléchir sur les différents problèmes liés à l'installation.
<b>Conditions d'accès :</b>	Avoir un projet d'installation.
<b>Conditions d'admission :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir moins de 40 ans.</li> <li>- Diplôme agricole obligatoire : BPA pour les personnes nées avant le 01/01/1971 et un BPREA pour les personnes nées à partir du 01/01/1971.</li> </ul>

<p><b>Organisation pédagogique :</b> Stage à Blanquefort, La Réole, Montagne, Castillon, Bommès, Pugnac, Andernos.  48 heures - 2 jours/semaine sur 3 semaines  Environ 1 stage par mois, en fonction du nombre de candidat (sauf en été)</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la réglementation en matière d'installation (condition d'âge, de diplôme agricole, économie du projet) - CNASEA.</li> <li>- Présentation du C.D.J.A.</li> <li>- Présentation du point info installation.</li> <li>- Intervention d'un juriste sur les différents statuts de l'installation.</li> <li>- Intervention de l'INAO et des douanes sur la réglementation viti-vinicole.</li> <li>- Informations bancaires.</li> <li>- Informations sur les aspects fiscaux, économique, sociaux et d'assurances.</li> <li>- Evaluation du stage.</li> </ul>

<b>Conditions de délivrance de l'attestation de stage :</b>	Avoir suivi la formation complètement.
<b>Modalités pratiques :</b>	Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat du CFPPA de Blanquefort au 05.56.35.61.10



Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche  
et des affaires rurales

**CFPPA DE LA GIRONDE**

CONSEIL REGIONAL



**AQUITAINE**